

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 21 MARS 2017

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 21 mars 2017, à 17h07, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Kevin Bush
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 5 : Gilles Galarneau
Siège numéro 6 : Martin Charron

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Catherine Trickey

Sont également présentes :

Madame Nathalie Derouin, trésorière;
Madame Line Milo, assistante greffière

MOMENT DE RÉFLEXION

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Mairesse ouvre la séance à 17 h

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil municipal ont signé, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 17 h par la Mairesse, madame Catherine Trickey référant à l'ordre du jour.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1^{ière} Période de questions;
4. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 239-2017 pour l'acquisition et l'aménagement de jeux d'eau dans le parc Roland-Cadieux et décrétant un emprunt n'excédant pas 211 000 \$, le cas échéant ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

5. 2^e Période de questions ;
6. Levée de la séance extraordinaire.

17-03-81 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel proposé.

Adoptée à l'unanimité

La période des questions est ouverte.

1^e PÉRIODE DE QUESTIONS

17-03-82 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 239-2017 POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU DANS LE PARC ROLAND-CADIEUX ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 211 000 \$, LE CAS ÉCHÉANT

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Kevin Bush, à la séance ordinaire tenue le 7 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement d'emprunt au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement d'emprunt étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement d'emprunt et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par la Mairesse, madame Catherine Trickey, les objets du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement;

ATTENDU QUE l'acquisition et l'exécution d'aménagement de jeux d'eau dans le parc Roland-Cadieux » annexe A, faisant partie intégrante du présent règlement;

ATTENDU QUE lesdits travaux à être effectués pour l'acquisition et l'aménagement de ces jeux d'eau sont décrits à l'annexe « A », sont visés par ces articles et seront donc payés à même un emprunt à cet effet ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des prix budgétaires préparés pour l'acquisition et l'aménagement de ces jeux d'eau contenus dans un rapport produit par la firme d'experts de la firme « KAP- Karine architecte paysagiste »;

ATTENDU les recommandations du directeur du service Loisirs & Culture, monsieur David Toussaint, afin d'aller de l'avant avec lesdits projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE les travaux soient décrétés conformément à la Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., chap. T-14);

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

ARTICLE 1 :

Les attendus font partie intégrante dudit règlement d'emprunt.

ARTICLE 2 :

Le Conseil municipal est autorisé à acquérir des jeux d'eau et à faire exécuter des travaux d'aménagement desdits jeux d'eau dans le parc Roland -Cadieux, décrits à l'annexe « A » du présent règlement, selon les plans et devis préparés par la firme d'architectes paysagistes « KAP Karine architecte paysagiste » incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert au détail de ladite somme, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3 :

Le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 211 000 \$, pour les fins du présent règlement d'emprunt.

ARTICLE 4 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement d'emprunt, le Conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 211 000 \$ sur une période de vingt (20) ans (annexe A).

ARTICLE 5:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 6 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement d'emprunt est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement d'emprunt et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 :

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement une contribution de 52 000 \$ du fonds de parc pour le paiement d'une partie la dépense décrétée pour le présent règlement.

Le Conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 :

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Catherine Trickey
Mairesse

Line Milo,
Assistante greffière

Avis de motion :

Le 7 mars 2017

Adopté :

Le 21 mars 2017

Avis registre :

Le 24 mars 2017

Registre :

Le 30 mars 2017

Approbation du règlement :

Le

Entrée en vigueur :

Le

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

ANNEXE « A »

Acquisition et aménagement de jeux dans le parc Roland-Cadieux
Règlement d'emprunt numéro 239-2017

Numéro de référence à l'estimation	Estimation préliminaire	Parcs	Type d'intervention	Estimé préliminaire des coûts (complet)
A		Roland-Cadieux	Préparation de site et démolition	15 000,00 \$
B			Aménagement	43 800,00 \$
C			Jeux d'eau	86 500,00 \$
D			Mobiliers urbains	16 000,00 \$
E			Plantation	20 200,00 \$
F			Sous-total	180 500,00 \$
G			Imprévus 15 %	27 225,00 \$
H			Sous-total	208 725,00 \$
I			T.P.S. (5 %)	10 436,25 \$
			T.V.Q (9,975%)	20 820,32 \$

		<i>Sous- total</i>	239 981,57 \$
<i>Autres frais :</i>	<i>Frais d'émission pour l'emprunt</i>	<i>2%</i>	4 799,63 \$
C	Services professionnels en architecture du paysage		15 760,00 \$
		Sous-total	260 541,20 \$
		<i>TPS 5 %</i>	788 \$
		<i>TVQ 9.975%</i>	1572,06 \$
	Parc Roland-Cadieux	TOTAL	262 901,26 \$

Adoptée à l'unanimité

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-03-83 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 17h15 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

Line Milo,
Assistante greffière